

ENGAGEMENT DE LOCATION

Logement situé: 1, route du lac des corbeaux (appart 13)
88250 LA BRESSE

Appartenant à: Mme COMTE Lydie
33, Chemin du Breuil
88250 LA BRESSE
Tél: 06.86.76.58.26

Confirme à : Madame/Monsieur

Tél: _____ Portable: _____

Email: _____

Le locataire du présent meublé ci-dessus désigné, s'engage à respecter les conditions générales suivantes:

1/ Cette location est consentie pour la période du _____, moyennant la somme de _____ euros.

Des arrhes de _____ euros sont à régler avec le retour de deux contrats signés et acceptés, ainsi qu'une caution de _____ euros (restituée dans les quinze jours qui suivent).

La réservation ne sera effective que lorsque le propriétaire sera en possession de l'engagement rempli, de la caution et des arrhes.

La réservation sera confirmée au loueur par la réception d'un exemplaire contresigné par le propriétaire.

Le solde de la location est à régler à votre arrivée.

En cas d'annulation, les arrhes seront conservés pour frais de dossiers et d'annonce.

2/ Le meublé est loué pour la durée convenue ci-dessus. Pendant la durée de la présente location, le preneur est tenu de laisser visiter les locaux, il s'engage à jouir du meublé de façon paisible, tout bruit pouvant gêner la tranquillité des voisins entraînerait l'annulation de la location.

3/ L'inventaire du meublé sera contrôlé et signé à l'entrée par le locataire qui devra adresser ses réclamations au propriétaire dans les 48 heures suivant l'installation. Passé ce délai, il n'en sera plus admis. Toutes les détériorations constatées (murs, objets mobiliers, etc ...) seront mises à la charge du locataire. Les objets manquants ou détériorés seront facturés au prix coûtant pour leur remplacement et non pas remplacés par les preneurs.

4/ Le meublé sera livré en bon état de propreté et devra être rendu de même (nécessaire pour le nettoyage fourni mais pas les produits). A défaut, le locataire sera redevable d'une indemnité pour la réappropriation.

5/ Le locataire devra s'arranger avec le propriétaire pour l'heure d'arrivée et de sortie du logement. La restitution des clefs et l'inventaire des lieux s'effectueront à ce moment là.

6/ Seront à la charge du locataire: taxe de séjour en vigueur à la date de la location et la consommation d'électricité après relevé des index. Les animaux ne sont pas souhaités.

7/ Seront à la disposition du locataire: un téléviseur, un séchoir, une cafetière, une bouilloire, un grille pain, un four électrique, un four à micro-ondes, 1 appareil à raclette (pierrade), 1 appareil à fondue, une pelle à neige.

8/ Le locataire s'engage à respecter le nombre de personnes initialement prévu sur ce contrat ; en cas de modification il devra en informer immédiatement le propriétaire afin d'obtenir son accord. Dans le cas contraire, le propriétaire se réserve le droit de remettre en cause le présent contrat.

9/ Le ou les locataires certifient sur l'honneur être couverts par une responsabilité civile incluant les risques locatifs en cas de sinistre. Le défaut d'assurance donnera lieu à des dommages et intérêts.

Pour accord sur ces conditions et réservation de location,

Le Locataire (Mention « Bon pour accord » et signature)

Occupants: Nombre d'adultes: _____ Nombre et âge des enfants: _____

Veillez imprimer ce contrat et l'envoyer signé avec les arrhes et la caution... un exemplaire de confirmation signé par le propriétaire vous sera renvoyé.